



Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le   
ID : 001-210101739-20250702-2025\_121\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre du Pacte de territoire 2024-2026 dans son volet transition écologique, pour la réhabilitation de l'éclairage intérieur de l'Espace PERDTEMPS (2.5)**

Service : *Pôle opérationnel (SM-CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment celle consistant à demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales et à tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions, sans restriction,

**VU** les conditions d'éligibilité à l'aide aux investissements communaux proposée par le Département de l'Ain, dans le cadre de son Pacte de territoire pour la période 2024-2026,

**VU** le budget communal et son opération 104 consacrée notamment aux travaux de réhabilitation de l'éclairage de l'Espace PERDTEMPS,

**CONSIDÉRANT** que lesdits travaux sont éligibles au volet transition écologique dudit dispositif départemental car ils permettront d'améliorer les performances énergétiques de l'éclairage et d'améliorer la qualité de l'éclairage pour mieux répondre aux usages multiples de la salle,

**CONSIDÉRANT** l'engagement pris par la Ville de Gex sur le programme de réhabilitation de l'éclairage de l'Espace PERDTEMPS, actuellement évalué à 139 820 € HT, avec une possibilité d'aide départementale à hauteur de 27 964 €,

DÉCIDE

-  **D'APPROUVER** l'opération de réhabilitation de l'éclairage de l'Espace PERDTEMPS,
-  **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessous exposé :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		111 856 €	80 %
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>111 856 €</b>	<b>80 %</b>
Union européenne			
État – DETR ou DSIL			
État – autre (à préciser)			
Conseil régional			

Conseil départemental	Transition écologique	27 964 €	20 %
Fonds de concours CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publiques*</b>		<b>27 964 €</b>	<b>20 %</b>
Fonds propres (sera ajusté en fonction des financements obtenus)		<b>139 820 €</b>	<b>100 %</b>

- ✚ **DE SOLLICITER** un subventionnement auprès du conseil départemental de l'Ain à hauteur de 27 964 €,
- ✚ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- ✚ **DE SIGNER** tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le   
ID : 001-210101739-20250702-2025\_121\_DEC-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 02 juillet 2025.  
Le Maire,  
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 04 juillet 2025, publiée sur le site internet de la Ville le 04 juillet 2025.

